

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 3 mai 2018 (ordinaire)

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L. 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'an deux mil dix-huit le jeudi trois mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CHIZÉ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel BARRÉ, Maire.

Présents : Mesdames Valérie BOST, Diane DESMONTS, Nathalie MEMETEAU,
Messieurs Daniel BARRÉ, Thierry AUDEBERT, Bernard GUÉRIN, Didier MOUNOURY,
Rodolphe RAMBAUD, Raphaël VILLEMIN, Didier VRIGNAUD

Absents : Dany BLONDIO, Eric CHAMARRE, Brigitte BASTARD, Catherine VRIGNAUD,

Secrétaire de séance : Nathalie MEMETEAU

Date de convocation : 26 avril 2018

Monsieur le Maire présente le compte-rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal, pour rappel, les membres du conseil le valident.

1. Attribution des subventions aux associations

Délibération 2018D_19

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les propositions d'attribution de subventions aux associations.

Les élus ont préconisé de subventionner uniquement les associations locales dont les besoins sont avérés et dont des membres de la commune sont adhérents. Il est proposé d'accorder aux associations suivantes les montants précisés comme-suit, après que la liste nominative ait été fournie, ainsi que les comptes de l'association :

Association/ Demandeur	Représenté par	Projet	Montant Accordé
Fonds de Solidarité Logement 79	Conseil Dep ^{tal} 79	Aide au règlement des charges de loyer et d'énergie	80,00 €
Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes 79	Conseil Dep ^{tal} 79	Accompagnement de projets d'insertion socio-professionnelle	80,00 €
Judo Club	Florian BIRAUD	Club sportif (15 € par enfant)	60,00 €
APIEE – Club Nature	J. LALLEMAND	Animation Protection de l'eau et de l'environnement (15 € par enfant)	75,00 €
APIEE – Fête du Bio	J. LALLEMAND	Organisation d'un Week-end pédagogique en septembre 2018 valorisant l'agriculture biologique, la réduction des pesticides et des déchets et la préservation de l'environnement	500,00 €
		Total	795.00 €

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents, ACCORDE aux associations les subventions citées au tableau ci-dessus pour un montant **total de 795.00 €**.

2. VOTE DU BUDGET PRIMITIF Budget Commune (annule et remplace 2018 11)

Délibération 2018D_20

Le Trésorier nous ayant informés que des irrégularités techniques s'étaient glissées dans le budget voté le 29 mars 2018, il convient d'en modifier la teneur.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents, ADOPTE le Budget Primitif 2018 de la commune avec reprise des résultats de 2017 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

1. Section de fonctionnement : 693 594.98 €
2. Section d'investissement : 1 263 549.19

3. Inventaire des zones humides et du maillage bocager

Les élus souhaitent étudier le dossier. Ils se donnent un temps de réflexion et repasseront le sujet au vote au prochain conseil municipal.

4. Désignation des membres représentant la commune à la commission géographique "Boutonne amont" - SYMBO

Délibération 2018D_21

Considérant qu'il convient de désigner deux membres pour représenter la commune dans la commission géographique "Boutonne Amont" auprès du SYMBO,

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder à la nomination de ces membres,

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents, désigne comme membres de la commission géographique "Boutonne Amont" du SYMBO :

1. Daniel BARRÉ, Maire
2. Dany BLONDIO, Adjoint au Maire

5. Réorganisation des services suite aux départs en retraite prévus en fin d'année

Les élus entament une réflexion sur le mode de remplacement des agents partant en fin d'année. Ils évoqueront en commission restreinte la situation et les possibilités offertes avant le prochain conseil municipal.

6. Questions diverses :

- ➔ Point sur la Communauté de Commune Mellois en Poitou
- ➔ Il est envisagé d'installer un passage piéton sur la D1 au droit des nouveaux commerces
- ➔ Cinéma : la demande d'expertise de Monsieur Bouchon a été accordée par le juge des référés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

A Chizé, le 23 mai 2018

Le Maire, Daniel BARRÉ